

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SALLE DE SPECTACLES LA NEF : AVENANT AU CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE DE "BACHAR MAR KHALIFE - THE WATER WHEEL"

Direction Proximité - La Nef
N° 2017-D-427

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ⇒ VU, les délibérations n°90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- ⇒ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,
- ⇒ VU, la décision n°420 du 5 décembre 2017 approuvant le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de « Bachar Mar Khalife – The Water Wheel »,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé l'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de « Bachar Mar-Khalifé – The Water Wheel » passé entre la SARL 3 POM PROD, 35 rue du Chemin Vert 75011 PARIS, et La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême.

Article 2 – L'avenant a pour objet d'avancer la date de programmation du spectacle du 15 avril 2018 au 13 avril 2018.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.